



Questions types à déposer au registre

Enquête publique - Projet NACRE (Lacq)

I. Utilité réelle du projet et proportionnalité

1. Le projet NACRE produirait environ **30 000 tonnes de bioéthanol par an**, soit **moins de 0,1 %** de la consommation nationale de carburants.
Comment justifier des impacts environnementaux et territoriaux aussi importants pour un bénéfice énergétique aussi marginal ?
2. Comment le projet respecte-t-il le **principe de proportionnalité** entre bénéfices collectifs attendus et atteintes à l'environnement, tel que requis par le Code de l'environnement ?

II. Rendement énergétique et sobriété

3. Le procédé FUTUROL® ne valorise qu'environ **20 % de l'énergie contenue dans la biomasse**.
Comment un procédé aussi peu efficace peut-il être compatible avec les objectifs de sobriété et d'efficacité énergétique ?
4. Pourquoi des alternatives plus sobres et plus efficaces n'ont-elles pas été sérieusement comparées dans le dossier ?

III. Besoins en biomasse et soutenabilité territoriale

5. Le projet nécessite **154 000 tonnes de biomasse sèche par an**.
Comment cette ponction peut-elle être soutenable à long terme pour les ressources locales sachant que d'autres projets industriels projettent aussi d'avoir recours à des quantités considérables de biomasse ?
6. Une évaluation de la capacité réelle du territoire à fournir durablement ces volumes a-t-elle été réalisée de manière indépendante ?

IV. Biomasse forestière : crédibilité des chiffres et conflits d'usage

7. Le plan d'approvisionnement forestier s'appuie sur les **PRFB 2026-2035**, alors que ces documents ne sont pas officiellement publiés ou validés.
Sur quelles bases réglementaires et scientifiques reposent les chiffres avancés ?
8. Les projections de disponibilité forestière intègrent-elles :
 - les effets rapides du changement climatique,
 - les sécheresses répétées,
 - les maladies forestières, notamment la nématode du pin ?
9. Pourquoi le plan d'approvisionnement ne prend-il en compte que le projet MIRAIA (biochar) et ignore-t-il les besoins croissants des autres projets industriels et des entreprises de la filière bois régionale ?
10. Pour quelles raisons les **conflits d'usage sur la ressource bois** sont-ils manifestement sous-estimés dans le dossier ?

V. Biomasse agricole, terres et sécurité alimentaire

11. Le projet prévoit la mobilisation de **1 000 ha de bambou et 1 500 ha de miscanthus**.
Quelle est la justification de la conversion de terres agricoles ou de friches en cultures dédiées à la production de carburant ?
12. Une **analyse coûts/bénéfices globale** (énergie, climat, biodiversité, alimentation) a-t-elle été réalisée avant de proposer ces changements d'usage des sols ?
13. La reconversion de friches, entraînant un déstockage de carbone et une perte de biodiversité, est-elle compatible avec les objectifs climatiques et de protection de la biodiversité ?
14. Quelles garanties économiques réelles sont proposées aux agriculteurs, et quelles seraient les conséquences à long terme sur la production alimentaire locale ?

VI. Rafles de maïs et fertilité des sols

15. Le dossier affirme que les rafles de maïs ne sont pas essentielles à la fertilité des sols.
Sur quelles études scientifiques indépendantes repose cette affirmation ?
16. Une évaluation des impacts à long terme de l'exportation des rafles sur la matière organique, la structure des sols et leur résilience a-t-elle été réalisée ?

VII. OGM et transparence du procédé industriel

17. Le projet repose sur le programme FUTUROL, qui utilise des **champignons et levures génétiquement modifiés**.
Pourquoi l'utilisation d'OGM n'est-elle pas clairement présentée dans le dossier d'enquête publique ?
18. Les brevets OGM issus du programme FUTUROL, aujourd'hui détenus par AXENS, seront-ils utilisés dans le procédé industriel de NACRE ?
19. Si oui, pourquoi aucune **procédure spécifique d'autorisation, d'évaluation et d'information du public** n'est-elle prévue ?
20. Les citoyens seront-ils informés qu'ils consommeront indirectement un carburant issu de procédés utilisant des OGM ?
21. Les risques de dissémination accidentelle de champignons et levures OGM dans les milieux naturels ont-ils été évalués par une expertise indépendante ?
22. Quels protocoles techniques stricts sont prévus pour éviter toute dissémination d'OGM hors du site industriel ?

VIII. Bioéconomie et notion de « déchets »

23. Le projet repose sur la mobilisation de biomasses qualifiées de « déchets » alors qu'elles sont déjà utilisées par d'autres filières.
Comment le projet garantit-il qu'il ne déstabilisera pas ces usages existants ?
24. Le développement d'une filière fondée sur des "déchets" ne risque-t-il pas d'encourager leur production artificielle ou leur requalification abusive ?

IX. Bilan carbone et impacts climatiques

25. Le bilan carbone repose sur l'hypothèse de **neutralité carbone du bois**, de plus en plus contestée scientifiquement.
Pourquoi cette hypothèse n'est-elle pas discutée ni remise en perspective dans le dossier ?
26. Pourquoi le bilan carbone ne prend-il pas en compte l'ensemble des émissions indirectes (transport, intrants chimiques, déchets, sous-produits) ?

X. Nuisances locales, santé et principe de précaution

27. Jusqu'à **180 camions par jour** sont annoncés.
Pourquoi les impacts cumulés sur la qualité de l'air, le bruit et la sécurité routière ne sont-ils pas étudiés de manière approfondie ?

28. Les risques sanitaires liés à l'utilisation de substances chimiques et de micro-organismes OGM ont-ils été évalués sur le long terme ?
29. Comment le **principe de précaution** est-il concrètement appliqué dans ce projet ?

XI. Déchets, sous-produits et pollutions

30. La lignine et le CO₂ capté sont présentés comme des « sous-produits ».
Quels débouchés garantis existent réellement, et pourquoi ne sont-ils pas juridiquement qualifiés comme des déchets ?
31. Quelles pollutions supplémentaires (particules fines, NO_x, COV) ces sous-produits pourraient-ils générer ?

XII. Financement public et gouvernance

32. Le projet bénéficie de **dizaines de millions d'euros d'argent public**.
Comment l'État justifie-t-il ce soutien alors que la viabilité environnementale et énergétique du projet n'est pas démontrée ?
33. Pourquoi les risques sont-ils supportés par les territoires tandis que les bénéfices sont privatisés ?

XIII. Qualité du dossier et droit à l'information

34. Pourquoi les scénarios d'échec du plan d'approvisionnement ne sont-ils pas étudiés ?
35. Le dossier permet-il réellement au public de se prononcer de manière **éclairée, complète et loyale**, comme l'exige le Code de l'environnement ?

Question de conclusion

36. Au regard de l'ensemble des incertitudes identifiées (OGM, biomasse, forêts, agriculture, climat, santé), **l'autorité administrative peut-elle raisonnablement autoriser ce projet en l'état ?**

Conseil citoyen

-  Une question claire = une réponse écrite obligatoire.
-  Même **une seule question déposée** affaiblit un dossier insuffisant.